

# **BPJEPS ANIMATEUR**

# **MARSEILLE**

							_
PH	$\sim$	_	<b>D</b> /	ID	F٨	JTI	ITE
νн		О.	D'		ΕN	JTI	ITE
	$\mathbf{u}$	•	$\boldsymbol{\mathcal{L}}$	שו			

\*Vous pouvez utiliser le site ilovepdf

	IDENTITE						
	Nom						
	Prénom						
dresse	Date de naissance / / Sexe :	Homme Femme					
:P, Ville Mail	Téléphone						
IVIAII _	Numéro de sécurité sociale						
	Situation actuelle par : Salarié Etudiant Sans emploi						
	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)  Oui  Non						

## **ADMISSION ET PRÉ-REQUIS**

Les conditions d'accès définies par le Ministère des Sports et de la Cohésion Sociale précisent que les candidats à la formation doivent répondre à une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'une des attestation de formation au secourisme : PSC1/AFPS/PSE1/PSE2/AFGSU/SST
- Vous avez plus de 16 ans.
- Justifier d'une expérience dans le champs d'activité :
  - Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimal de 200 heures (attestation(s) à fournir);
- Ou
- Être titulaire du BAFD ou CPJEPS ou CQP Animation périscolaire.

L'inscription définitive ne se fera qu'à la suite de l'admission; étape prévue dès réception du dossier d'inscription :

- o Questionnaire en ligne
- o Entretien de motivation
- Et sous réserve de validation du dossier DRAJES.

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

#### Le dossier d'inscription doit comprendre :

- > Un CV à jour et lettre de motivation.
- > Le formulaire de demande d'inscription complété
- > Le justificatif de Pré-requis DRAJES (détails ci-dessus dans la partie Pré-requis)
- > Une photocopie de votre pièce d'identité
- > Une photocopie de PSC1
- > Une photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée «Journée d' Appel de Préparation à la Défense » (JAPD), pour les Français de 18 à 25 ans



# **BPJEPS ANIMATEUR MARSEILLE**



### **EXPÉRIENCES EXIGÉES**

Les exigences d'expériences professionnelles pour cette formation sont :

- Cas 1: Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimal de 200 heures (attestation(s) à fournir).
- Cas 2 : Être titulaire du BAFD ou CPJEPS ou CQP Animation périscolaire

Si vous êtes dans les cas 1 et 2 : veuillez remplir le tableau suivant et joindre les justificatifs nécessaires

#### RÉCAPITULATIF DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS L'ANIMATION

Employeur ou organisme	Fonctions exercées (préciser si bénévole ou salarié)	Lieu d'exercice	Publics	Dates